2025-04-02-N11
Nombre de Conseillers : 27 **En exercice :** 27 **Présents** : 17 **Votants** : 20
Nomenclature : 7.1.1.1.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

Le mercredi 2 avril 2025, à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire.

Date de la convocation : 19 mars 2025

Présents : BIENAIMÉ Régis, BOHER Monique, CABRÉRA Christine, COGNARD Sébastien, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude, L'HOUÉ Yann, LUKASZEWSKI René, NOGUERA Joseph, NOGUÉS Dominique, PETIT Vivien, QUINTUS Cécile, SENYARICH Olivier, VIDAL Sylvie,

Absents excusés : BOUTELLIER Jean-Pierre, CAMI Patricia, CASSAGNE Marjorie, LAFFON Roxane, LAFFON-LE GALL Emilie, TIGNON Magalie, THOMAS Patrick,

Absents ayant donnés procuration :
DEDOURGE Anne-Marie à DOUFFIAGUES Jocelyne,
THAMI Halima à BIENAIMÉ Régis,
PINELL Daniel à VIDAL Sylvie,

CABRÉRA Christine a été nommée secrétaire de séance.

VOTE DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE. EXERCICE 2025.

Le Maire,

Présente le budget annexe du service public de distribution de l'eau potable de l'année 2025,

Le Conseil Municipal,

OUÏ le Maire,

Après en avoir délibéré, avec
15 voix pour (Boher Monique, Cabréra Christine, Cognard Sébastien, Dedourge Anne-Marie (procuration à Douffiagues Jocelyne), Douffiagues Jocelyne, Escalaïs-Vergnettes Nathalie, Forasté Guy, Forcade Claude, Garsau Jacques, L'Houé Yann, Lukaszewski René, Noguera Joseph, Nogués Dominique, Petit Vivien, Senyarich Olivier),
1 voix contre (Cécile Quintus),
4 abstentions (Bienaimé Régis, Pinell Daniel (procuration à Vidal Sylvie), Thami Halima (procuration à Régis Bienaimé)),

Accusé de réception en préfecture
066216501084-20250402-2025_04_02_N11-DE
Date de télétransmission : 16/04/2025
Date de réception préfecture : 16/04/2025

APPROUVE le budget annexe du service public de distribution de l'eau potable de l'année 2025, selon la balance comptable suivante :

	RECETTES	DEPENSES
Section d'Exploitation	740 048.24	740 048.24
Section d'Investissement	333 904.24	333 904.24
Cumul	**1 073 952.48**	**1 073 952.48**

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
CABRÉRA Christine

Le Maire,
Jacques GARSAU

MAIRIE DE MILLAS
66170

Certifié exécutoire

Transmis par dématérialisation à la Sous-Préfecture de Prades le 15 AVR. 2025
Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet :

d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34000 Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son affichage en Mairie.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

d'un recours gracieux auprès du Maire de la Commune de MILLAS, dans ce même délai de deux mois, à compter de l'affichage en Mairie. Ce recours est de nature à proroger le délai de recours. Le Maire disposera d'un délai de deux mois pour répondre, faute de quoi, son refus sera regardé comme un refus tacite, qui ouvrira un nouveau délai de deux mois pour le dépôt d'un recours contentieux devant la juridiction administrative précitée.

Affiché le 17.04.2025 Notifié le

066-216601088-20250402-2025_04_02_N11-BF
Date de télétransmission : 16/04/2025
Date de réception préfecture : 16/04/2025